



## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

**Type de contrat** : DROIT D'INSCRIPTION AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE D'HERBLAY

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LA REGIE DE RECETTES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LA REGIE DE RECETTES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

**FR 18 ZZZ 502437**

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom : Adresse :  Code postal : Ville : Pays :	Nom : REGIE DE RECETTES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  Adresse : 5, Chemin de Montigny  Code postal : 95220 Ville : Herblay-sur-Seine Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)</u>	<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)</u>

<b>Type de paiement</b> : <input type="checkbox"/> Trimestriel
----------------------------------------------------------------

Signé à :

Signature :

Le :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** (au format IBAN BIC)

**Rappel :**

*En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LA REGIE DE RECETTES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec LA REGIE DE RECETTES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.*

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.